

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 72 (1992)  
**Heft:** 2

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

BDDP

# La campanule ne supporte pas les gaz d'échappement, c'est pourquoi on la trouve aux abords des voies ferrées.



**L'électricité  
l'énergie la plus propre.**

Vous ne supportez pas les gaz d'échappement? La nature non plus, pour elle c'est même une question de vie ou de mort. L'infrastructure ferroviaire a un rendement trois fois plus élevé qu'une

**Respect  
de l'environnement.**

autoroute, elle prend beaucoup moins de place et surtout ne pollue pas. La réalisation d'ouvrages permettant par exemple de faire passer le train en souterrain est facilitée par l'utilisation

**Aucun déchet  
d'hydrocarbures dans la nature.**

de l'électricité et l'absence de gaz d'échappement. Ainsi, l'électricité est l'énergie qui respecte le mieux l'environnement, voilà pourquoi aujourd'hui 85 % du trafic SNCF est électrifié.



**SNCF, le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous.**